

Cour des petites créances de _____ N° de la demande _____

Adresse _____
Numéro de téléphone _____

ENTRE

Demandeur(s)/demanderesse(s)/Créancier(s)/créancière(s)
et

Défendeur(s)/défenderesse(s)/Débiteur(s)/débitrice(s)

DESTINATAIRE(S) : _____
(Nom du/de la/des défendeur(s)/défenderesse(s)/débiteur(s)/débitrice(s))

VEUILLEZ PRENDRE NOTE que vous n'avez pas effectué le ou les paiements que vous deviez verser à

(Nom du/de la/des demandeur(s)/demanderesse(s)/créancier(s)/créancière(s))

(Cochez la case appropriée.)

en vertu d'une ordonnance prescrivant des versements périodiques datée du _____ 20 _____ .

Conformément au paragraphe 20.02 (4) des *Règles de la Cour des petites créances*, l'ordonnance prescrivant des versements périodiques prend fin le 15e jour qui suit la signification par le créancier au débiteur du présent avis, sauf si, avant cette date, le créancier dépose le consentement (formule 13B) dans lequel il renonce à la constatation du défaut.

en vertu d'une proposition à l'égard des modalités de paiement dans la défense (formule 9A) datée du

_____ 20 _____ .

Conformément à l'alinéa 9.03 (2) c), le greffier peut consigner un jugement relativement au solde impayé de la somme non contestée le 15e jour qui suit la signification par le demandeur au défendeur du présent avis.

Court forms are available in English and French at www.ontariocourtforms.on.ca. Visit this site for information about accessible formats.

Vous pouvez obtenir les formules et la documentation à l'usage du client auprès de la Cour des petites créances ou en ligne à l'adresse : www.ontariocourtforms.on.ca.

REMARQUE AU DÉFENDEUR/DÉBITEUR :

Si, selon le cas :

- vous n'avez pas effectué de paiements mais vous avez l'intention de le faire;
- vous avez effectué des paiements mais le créancier ne les a pas reçus;

communiquez avec le demandeur/créancier pour prendre les dispositions de paiement ou pour régler le motif de la non-réception des paiements. Vous pouvez obtenir le consentement écrit du demandeur/créancier (vous pouvez utiliser la formule 13B) pour renoncer à la constatation du défaut et le déposer au tribunal dans les 15 jours de la signification du présent avis. Si vous ne le faites pas, vous pourriez subir l'une ou l'autre des conséquences suivantes :

- si vous n'effectuez pas les paiements conformément aux modalités de paiement proposées dans la défense (formule 9A), le demandeur pourra obtenir un jugement par défaut relativement au solde impayé de la somme non contestée;
- si vous n'effectuez pas les paiements conformément à une ordonnance prescrivant des versements périodiques, l'ordonnance prendra fin et le créancier pourra prendre d'autres mesures en vue de l'exécution forcée de l'ordonnance.

20

(Signature du demandeur/de la demanderesse/du créancier/de la créancière ou du/de la représentant(e))

(Nom, adresse et numéro de téléphone du demandeur/de la demanderesse/du créancier/de la créancière ou du/de la représentant(e))